

Point d'information N° 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 07 novembre 2017

AVIS DU CONSEIL SYNDICAL RELATIF A LA SUITE A DONNER AU JUGEMENT

Cet avis est rendu suivant ceux des membres présents à la réunion du 13 octobre 2017, confirmés par les réponses au courriel de Monsieur KAÏS du 31 octobre 2017 par lequel il demandait à chacun de faire connaître son avis, par écrit, sur la possibilité d'interjeter appel ou non du jugement du 29 septembre 2017.

Compte tenu :

Des incertitudes liées à l'issue d'une nouvelle procédure à savoir qu'il existe des risques de perdre tout ou partie des indemnités allouées en première instance,

De la durée pouvant avoir pour effet de dévaloriser un bien en cas de vente,

Des nouveaux coûts à engager sans certitude de compensation sur des éléments déjà rejetés,

Les Membres du Conseil Syndical, voulant faire acte de prudence, souhaitent qu'il ne soit pas fait appel du jugement du 29 septembre 2017.